

PROGRAMME DOCTORAL INTERUNIVERSITAIRE EN BIOLOGIE DES ORGANISMES

"INTERUNIVERSITY DOCTORAL PROGRAM IN ORGANISMAL BIOLOGY"

"Programme Doctoral Interuniversitaire en Biologie des Organismes"	1
1. But	2
2. Inscription et conditions d'admission.....	2
3. Concept.....	2
Cours, ateliers et séminaires	2
Mobilité	2
4. Exigences et recommandations	3
recommandations.....	3
5. Contenu.....	3
Cours, ateliers et séminaires	3
Mobilité	4
Séminaires	4
6. Points ECTS et règlement	4
Cours.....	4
Autres activités	5
Validation des points ECTS	5
7. Comité du programme doctoral et médiateur.....	6
Comité	6
Médiateur.....	6

Accepté par l'Institut de biologie:10.03.2009
 Accepté par la Faculté des sciences: 27 mai 2009
 Accepté par le Rectorat: 15 juin 2009

1. BUT

Le programme doctoral aspire à favoriser la qualité et la créativité scientifique et offre aux doctorants une variété de cours et d'activités dans le but d'accroître leur capacité générale à traiter les défis actuels des mondes académique, administratif ou industriel.

2. INSCRIPTION ET CONDITIONS D'ADMISSION

Il est attendu que tous les doctorants de l'Institut de biologie s'inscrivent au programme et s'engagent à remplir les conditions décrites dans ces directives.

Le programme doctoral fait officiellement partie de la collaboration universitaire entre les Universités de Neuchâtel, Lausanne et Genève (AZUR), Berne et Fribourg (BENEFRI). Il est officiellement reconnu par la CUSO.

Les doctorants des universités précitées peuvent également s'inscrire au programme.

Les post-docs et étudiants non inscrits au programme sont bienvenus pour participer aux activités du programme doctoral dans la mesure des places disponibles. La priorité est toutefois donnée aux étudiants inscrits.

3. CONCEPT

Une offre de cours variée et des interactions étroites entre les différents groupes de recherche sont les éléments fondamentaux du programme doctoral. L'objectif principal consiste à ce que les étudiants acquièrent des compétences universitaires de haut niveau aisément transférables à un environnement non académique. Ainsi, les cours proposés vont au-delà des aspects spécifiques des projets de recherche individuels.

Cet objectif sera atteint grâce aux mesures suivantes:

COURS, ATELIERS ET SEMINAIRES

6 cours au moins sont offerts chaque année universitaire sur des sujets permettant d'élargir les connaissances et les compétences des participants dans divers domaines.

- Des ateliers spécialisés sont organisés durant lesquels des experts dans un domaine particulier de recherche sont invités à donner des cours et à interagir avec les étudiants.
- La participation à des réunions scientifiques nationales et internationales est fortement encouragée. Le programme met à disposition des bourses de voyage aux étudiants qui en font la demande.

MOBILITE

La mobilité est encouragée afin d'exposer les étudiants à des environnements de recherche différents et empêcher la redondance des thématiques. Pour ce faire, le programme doctoral s'engage à :

- Encourager et parrainer (bourses) les doctorants souhaitant effectuer un stage de mobilité et acquérir de nouvelles connaissances dans un groupe de recherche extérieur.

- Offrir la possibilité aux doctorants de présenter leurs travaux à des séminaires et congrès internationaux

4. EXIGENCES ET RECOMMANDATIONS

- Au moins 12 points ECTS doivent être accumulés pendant la période du doctorat (voir point 6).
- Dans les 6 premiers mois, le doctorant fournit une revue de la littérature et un plan de recherche en anglais à son directeur de thèse. Le doctorant et le directeur de thèse se réunissent pour discuter, adapter et approuver le plan de recherche. Une copie du plan de recherche et la confirmation d'approbation est remise au bureau du programme doctoral.
- Des rapports annuels écrits en anglais par le doctorant sont soumis au directeur de thèse (voir Art 9 du *Règlement concernant le statut des assistants et des assistants étudiants de l'Université de Neuchâtel*). Pas plus tard qu'à la fin de la 2ème année, un tel rapport (mi-thèse) est soumis à un ou plusieurs expert(s) externe(s) qui participera(ont) à une réunion pour en discuter et faire des recommandations pour la suite du projet. Le choix du ou des expert(s) est fait par le doctorant en accord avec son directeur de thèse. Une copie des rapports, ainsi qu'un bref synoptique de la réunion de mi-thèse incluant les commentaires des experts, sont envoyés au bureau du programme doctoral.
- Les candidats doivent régulièrement participer aux cours, séminaires et réunions des doctorants.

RECOMMANDATIONS

- Ecrire la thèse en anglais.
- Publier deux articles dans des journaux scientifiques avec comité de lecture.
- Contribuer à l'enseignement local (maximum 20 % du contrat d'engagement).
- Organisation et participation à des séminaires locaux hebdomadaires.
- Effectuer une partie de la recherche dans un autre laboratoire partenaire (ou non) de la recherche en cours.
- Présenter ses travaux lors d'au moins deux réunions scientifiques internationales.

5. CONTENU

COURS, ATELIERS ET SEMINAIRES

- Cours et séminaires
Chaque semestre, le bureau du programme doctoral organise des cours choisis et des ateliers sur des sujets spécifiques qui élargiront les connaissances des participants (pluridisciplinarité). Les **cours** familiariseront les participants avec des **outils de recherche** spécifiques et/ou auront pour objectif d'améliorer les **compétences de communication**. Pour les **ateliers scientifiques**, des experts dans des domaines de recherche spécifiques seront invités à enseigner les principes de base de leur sujet de recherche.

- Réunion du programme doctoral

Chaque année, les participants au programme organisent une réunion d'une journée pendant laquelle ils ont l'opportunité de présenter leurs travaux à leurs pairs. Pour cette réunion, le programme doctoral leur fournit les fonds nécessaires à l'invitation d'un ou deux conférenciers scientifiques de renom. Ces rencontres seront l'occasion de discuter des travaux de recherche en cours et d'obtenir des commentaires constructifs des collègues.

MOBILITE

Les étudiants sont encouragés à passer au moins 1 mois dans un laboratoire associé (ou non) à leur recherche. Ces visites serviront à élargir les compétences du doctorant, à apprendre de nouvelles techniques et à réaliser des expériences en lien avec la thèse ne pouvant pas être effectuées dans le laboratoire d'origine. Pour faciliter de telles visites, les étudiants peuvent demander des bourses de mobilité offertes par le programme.

SEMINAIRES

- Séminaires hebdomadaires

Les doctorants doivent organiser et suivre des séminaires. Ces derniers peuvent être informels et le style des séminaires est laissé à la créativité des organisateurs. Il est également recommandé que des groupes de discussion de littérature soient constitués.

- Séminaires avec conférencier invité

Sur demande des participants du programme doctoral, des séminaires avec un conférencier invité peuvent être organisés.

6. POINTS ECTS ET REGLEMENT

- Pour assurer une participation active des doctorants dans le programme, un système de points ECTS, compatible avec d'autres programmes similaires en Suisse, a été développé.
- Les doctorants officiellement inscrits sont tenus d'obtenir 12 ECTS durant la période de leur thèse (3-4 ans).
- Les points ECTS peuvent être obtenus en participant activement à des cours et des ateliers proposés sur le site internet du "*Interuniversity Doctoral Program in Organismal Biology*" (minimum de 8 ECTS) ainsi qu'avec des cours équivalents offerts par d'autres programmes de formation. Des ECTS supplémentaires peuvent être crédités pour des présentations à des conférences scientifiques internationales et pour des activités consacrées à la communication et au transfert de connaissance (vulgarisation pour le grand public).

COURS

Trois types de cours sont proposés:

- communication (s'exprimer en public, techniques d'interviews, etc.)
- outils de recherche (exploitations de données, statistiques, techniques moléculaires, etc.)
- réunions scientifiques

Afin d'assurer un enseignement pluridisciplinaire, un minimum de 2 ECTS doivent être acquis dans chaque catégorie de cours.

AUTRES ACTIVITES

Des points ECTS additionnels peuvent être obtenus lors de:

- Présentation orale (1 ECTS) ou poster (0.5 ECTS) à une réunion scientifique internationale.
- Cours offerts par d'autres programmes. L'approbation devra être demandée au préalable au coordinateur du programme.

Le schéma suivant récapitule les conditions d'obtention des ECTS:

minimum 12 ECTS durant la thèse de doctorat*			
min. 8 ECTS avec le programme doctoral**		+ ECTS externes	
2 communication	2 outils	2 scientifiques	6 libre choix

* Si la thèse de doctorat est terminée en moins de trois ans, le nombre d'ECTS à obtenir sera réduit.

** Pour les doctorants participant également à un autre programme doctoral officiellement reconnu, l'exigence minimale est réduite à 6 ECTS.

VALIDATION DES POINTS ECTS

Le nombre de points ECTS attribués à chaque cours est basé sur l'équivalent de 1 ECTS pour 1 heure de cours par semaine et par semestre. Des ECTS sont également crédités pour le temps de préparation, et leur nombre ajusté selon le niveau du cours. La participation des doctorants à un cours peut être validée par un examen, des exercices, et/ou des présentations. Une approche par résolution de problèmes sera encouragée dans la procédure de validation. Pour les cours et autres événements sans une telle validation, un rapport écrit d'une page devra être soumis.

Des exceptions et modifications de ces conditions peuvent être demandées (moyennant un argumentaire détaillé) au directeur du comité du programme doctoral.

7. COMITE DU PROGRAMME DOCTORAL ET MEDIATEUR

COMITE

Pour la structuration et la mise en œuvre de la politique du programme doctoral, un **comité du programme doctoral** est nommé. Ce comité est formé des membres suivants:

- Le directeur du programme (Université de Neuchâtel)
- Le coordinateur du programme (Université de Neuchâtel)
- Un membre du corps professoral (Université de Neuchâtel)
- Deux membres des facultés (corps enseignant) des Universités de Fribourg/Berne/Lausanne/Genève
- Un représentant du corps intermédiaire (à l'exception des doctorants) (Université de Neuchâtel)
- Un représentant des doctorants (Université de Neuchâtel)
- Un représentant des doctorants des Universités de Fribourg/Berne/Lausanne/Genève

Le Conseil de l'Institut choisit le coordinateur, qui consacre 40 % d'un travail à plein temps au programme doctoral. Le directeur du programme et les autres membres du comité sont nommés par leurs pairs et élus par le Conseil de l'Institut. Les représentants sont élus pour deux ans et peuvent être réélus.

Le comité implémente les directives pour la structuration et le fonctionnement du programme doctoral.

Le comité se réunit selon les besoins sur invitation du directeur du programme (au moins une fois par an). Les réunions peuvent aussi avoir lieu à la demande de deux autres membres du comité. Les décisions sont prises au vote majoritaire simple. En cas de parité de votes, le vote du directeur est décisif. Les décisions importantes et les changements clefs du programme seront présentés au Conseil de l'Institut de biologie pour approbation avant leur mise en œuvre.

MEDIATEUR

Le président du comité servira aussi de médiateur (ombudsman) pour les étudiants. Les étudiants peuvent prendre rendez-vous par courrier électronique pour discuter des problèmes et questions qui ne peuvent pas être adressés à leur directeur de thèse: En cas d'absence du président du comité, ainsi que pour ses propres étudiants, le directeur de l'Institut de biologie servira de médiateur.

Page internet: http://www.unine.ch/dp-biol
--